FICHE TECHNIQUE PRODUIT

QUATRE ÉPICES POUDRE BIO

Description du produit:	**Quatre épices poudre** *Ingrédient issu de l'Agriculture Biologique. Produit sans OGM, sans ionisation. Garanties sans ionisation
Code article :	EP007: 500g
Certification :	Certifié par Bureau Veritas Certification France FR-BIO 10
Ingrédients :	Ingrédients : Cannelle* écorce poudre, Poivre noir* poudre, Girofle* poudre, Muscade* noix poudre *ingrédients issus de l'Agriculture Biologique
Allergènes :	Traces possibles : fruits à coque, celeri, gluten, sésame, soja, moutarde, arachide, lait.
Origine :	Matières premières : NON UE Transformation : FRANCE
Valeurs nutritionnelles moyennes (pour 100g) :	Energie 1440 kj / 345 kcal Matières grasses 10.4 g dont acides gras saturés 2.55 g Glucides 37.7 g dont sucres 2.14 g Fibres 21.6 g Protéines 12.4 g Sel 0.19 g
Utilisation :	Mélange d'épices pour accompagner les plats salés, sa douceur lui permet de s'associer tout aussi bien aux recettes sucrées.
Caractéristiques organoleptiques :	Goût et odeur : typique Odeur et saveur caractéristiques des épices composant ce mélange Aspect : poudre
Caractéristiques physico-chimiques :	Aucune donnée
Caractéristiques Microbiologiques :	Aucune donnée

MM Sélection – 8 rue Gutenberg - 53960 Bonchamp-lès-Laval
06.72.19.17.02 - 06.79.09.74.38 - direction@mmbio.fr
www.mmbio.fr

Créa : 01.02.2023
Maj : 12.11.2025

Alimentarité des emballages :	Nos emballages sont conformes au règlement 1935/2004 du 27/10/2004 et à la règlementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir, le décret n°2007-766 du 10/05/2007, abrogeant partiellement le décret modifié n°92-631 du 8 juillet 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux. De plus, nos fournisseurs s'engagent à respecter le décret n° 98-638 du 20 juillet 1998 et le règlement 10-2011/UE et ses amendements.
Garanties sans nanotechnologie et nanomatériaux :	selon le règlement N°1169/2011/CE, le décret français n°2012-232 du 17 février 2012, l'arrêté du 6 août 2012.

Conservation :	- Dans un endroit frais (<25°C) et sec à l'abri de la lumière et dans son emballage d'origine fermé.
DDM :	18 mois à partir de la date de production.
Autres :	

FR-BIO-10
AGRICULTURE NON UE

MM Sélection – 8 rue Gutenberg - 53960 Bonchamp-lès-Laval
06.72.19.17.02 - 06.79.09.74.38 - direction@mmbio.fr
www.mmbio.fr

Créa : 01.02.2023
Maj : 12.11.2025